

CAPLP externe Biotechnologies option santé environnement

Précisions sur les épreuves d'admissibilité

Première épreuve admissibilité

Epreuve de Synthèse

Définition 2011

L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de mobiliser l'ensemble de ses connaissances en vue de l'étude d'une question issue du secteur des biotechnologies.

Au titre de la même session, le sujet de cette épreuve peut être commun aux deux options ainsi qu'à celui de la première épreuve du concours externe de recrutement de professeurs certifiés dans la section et les options correspondantes du CAPET

Précisions

L'épreuve permet d'évaluer la capacité du candidat à mobiliser les connaissances de niveau universitaire à les ordonner, pour répondre à une «problématique » et à un questionnement.

Il s'agit :

- d'explicitier ou développer certains aspects scientifiques;
- de décrire le principe des méthodes utilisées ;
- d'analyser les protocoles mis en œuvre ;
- d'exploiter ou justifier des résultats.

Les connaissances requises concernent les domaines de la biologie cellulaire, la physiologie humaine, la nutrition, la biochimie la microbiologie et l'hygiène appliquées, la sécurité sanitaire. Elles permettent de répondre à une problématique soulevée par un fait scientifique, une évolution technique, une question sociétale ou de santé publique...

Les questions, qu'elles soient liées ou indépendantes, sont logiquement articulées vers un objectif identifiable et qui servira de fil conducteur.

Les connaissances requises pour élaborer la ou les réponses sont au niveau universitaire.

Des documents peuvent être fournis : publications scientifiques pouvant comprendre des résultats d'expérience, d'enquêtes, des schémas, des protocoles, des éléments de cahier des charges de fabrication ou de contrôle de qualité, des fiches techniques de produit, de matériel, des textes réglementaires, des données qui pourraient ne pas être obligatoirement connues des candidats mais nécessaires à l'élaboration de la réflexion ...

L'évaluation portera sur

- La maîtrise des connaissances ;
- L'exploitation des documents ;
- La qualité de la réflexion, de l'analyse, la pertinence de l'argumentation ;
- La mise en valeur des points essentiels et la synthèse élaborée ;
- Les qualités rédactionnelles et la structuration de la composition ;
- La rigueur du vocabulaire technique utilisé.

Seconde épreuve admissibilité

Étude d'un système, d'un procédé ou d'une organisation.

Définition 2011

L'épreuve a pour objectif de vérifier, dans l'option choisie, que le candidat est capable de conduire l'analyse critique de solutions technologiques ou d'établir un projet de protocole dans un contexte correspondant à une ou plusieurs activités du secteur des biotechnologies.

Précisions

Un dossier s'appuyant sur des documents et présentant un système ou un ensemble de systèmes dans les champs d'intervention des PLP Biotechnologies santé environnement est fourni. Il peut s'agir de documents techniques relatifs à l'hygiène et /ou aménagement de l'habitation, d'équipements et de locaux, à un système en collectivité (cuisine, circuit du linge, protocole d'entretien...), un système de nettoyage, d'assainissement, de collecte des déchets, d'organisation dans la prévention des accidents professionnels, de documents concernant la fabrication et la distribution alimentaires, de documents sur la qualité, de textes législatifs et réglementaires,.....

Le questionnement pourra conduire le candidat à

- présenter l'analyse fonctionnelle et structurelle de tout ou partie du système, vérifier la pertinence des solutions technologiques apportées,
- proposer des solutions technologiques de choix de matériel, de produits, d'agencement ou d'organisation en vue d'améliorer la sécurité ou la maintenance du système,
- inscrire ces propositions dans un projet dont la démarche d'évaluation pourra être envisagée.

L'évaluation portera sur

- L'exploitation des documents fournis ;
- La pertinence des analyses et des propositions ;
- La démarche de projet : analyse des besoins, étapes du projet, évaluation ;
- La prise en compte des normes et des contraintes, notamment en matière d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie ;
- La qualité de la rédaction, celle des documents produits, la rigueur du vocabulaire technique.